

Compte rendu de séance

Séance du 8 Juillet 2020

L'an 2020 et le 8 Juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Maison des Services et des Associations sous la présidence de
LE GUILLOU Grégory Maire

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Méline, REDON Christiane, MM : DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, LE MOIGNE Nicolas, PLASSART Adrien

Excusés : CALON Myriam donne procuration à BORONKAI Katalin ; COZIEN Arnaud

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 04/07/2020

Date d'affichage : 04/06/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : BORONKAI Katalin

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

018/2020 – Désignation des élus délégués au Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques d'HUELGOAT-CARHAIX (S.I.E.C.E) ;
019/2020 – Désignation des élus délégués au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (S.D.E.F.) ;
020/2020 – Fixation du montant des indemnités des élus ;
021/2020 – Constitution des commissions communales ;
022/2020 – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;
023/2020 - Renouvellement de la Convention à l'initiation de la langue bretonne ;
024/2020 – Budget Service des Eaux : décision modificative n°1 ;
025/2020 – Désignation du référent sécurité routière.

018/2020 – Désignation des élus délégués au Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques d'Huelgoat-Carhaix (S.I.E.C.E.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer deux délégués et deux suppléants pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques d'Huelgoat-Carhaix (S.I.E.C.E.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de nommer les délégués suivants au S.I.E.C.E. :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES : Christophe DANIEL et Jean-Jacques DUBOS

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : Grégory LE GUILLOU et Adrien PLASSART

019/2020 – Désignation des élus délégués au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer deux délégués et deux suppléants pour siéger au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de nommer les délégués suivants au SDEF :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES : Christophe DANIEL et Jean-Jacques DUBOS

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : Grégory LE GUILLOU et Adrien PLASSART

020/2020 – Fixation du montant des indemnités des élus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Le maire perçoit de droit l'indemnité pour la strate de la population à son taux maximum mais il est possible d'allouer par délibération des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T.).

Le montant maximum des indemnités du Maire est fixé à 40.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale soit 1567.42€ brut par mois.

Le montant maximum de l'indemnité d'un adjoint est fixé à 10.70% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale soit 416.16€ brut par mois.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les indemnités suivantes :

- Indemnité du Maire : 35% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale ;
- Indemnité des adjoints : 8% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale ;
- Indemnité du conseiller municipal délégué : 8% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que le nombre d'adjoints au maire a été fixé à 4 et que l'enveloppe maximale s'élève donc à 83.10% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale ;

Considérant la création d'un poste de conseiller municipal délégué ;

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents, de fixer les montants des indemnités de fonction comme suit :

- Maire : 35% de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 à ce jour) ;
- Adjoints : 8% de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 à ce jour) ;
- Conseiller délégué : 8% de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 à ce jour).

Ces dispositions prennent effet à compter de la date d'entrée en fonction des élus soit le 3 juillet 2020.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et de la revalorisation de l'indice terminal de la FP.

FONCTION	NOM, PRÉNOM (facultatif)	MONTANT MENSUEL BRUT au ...	POURCENTAGE IB 1027 IM 830
Maire		1361.29€	35%
1 ^{ère} adjointe		311.15€	8%
2 ^{ème} adjoint		311.15€	8%
3 ^{ème} adjoint		311.15€	8%
4 ^{ème} adjoint		311.15€	8%
Conseiller délégué		311.15€	8%
Total mensuel		2917.04€	75%

021/2020 – Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle que des commissions communales peuvent être créées à tout moment, soit de manière permanente soit pour une durée limitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents, de créer les commissions communales suivantes et de désigner les membres qui y participeront tel que précisé ci-dessous :

Commission Finances :

Arnaud COZIEN (vice-président) ; Jean-Jacques DUBOS ; Nicolas LE MOIGNE ; Christophe DANIEL ; Annick LABEYRIE.

Commission Voirie, Eau, Assainissement :

Jean-Jacques DUBOS (vice-président) ; Christophe DANIEL ; Élodie CADIOU ; Adrien PLASSART ; Fabien DIRAISON, Arnaud COZIEN.

Commission Bâtiments Communaux / Accessibilité et Sécurité :

Nicolas LE MOIGNE (vice-président) ; Jean-Jacques DUBOS ; Christophe DANIEL ; Adrien PLASSART ; Stéphanie CHARBUILLET ; Virginie BOURNIGAL.

Commission Affaires Scolaires, Transport et Caisse des Écoles :

Christophe Daniel (vice-président) ; Élodie CADIOU ; Katalin BORONKAI ; Christiane REDON ; Fabien DIRAISON.

Commission C.C.A.S. :

Elus : Annick LABEYRIE (vice-présidente) ; Christiane REDON ; Méline LE FOLL ; Myriam CALON ; Stéphanie CHARBUILLET.

Associations : Andrée MARCÉROU ; André MOCAËR ; Marie-Claire NAY ; Anne-Marie COLCANAP ; Yvette LE JEUNE ; Annick ROUJON.

A.D.M.R. :

Annick LABEYRIE ; Arnaud COZIEN.

Commission Agriculture et Environnement :

Adrien PLASSART ; Élodie CADIOU ; Grégory LE GUILLOU ; Méline LE FOLL ; Fabien DIRAISON ; Virginie BOURNIGAL.

Commission numérotation des villages :

Jean-Jacques DUBOS (vice-président); Annick LABEYRIE; Christophe DANIEL; Virginie BOURNIGAL; Katalin BORONKAI; Stéphanie CHARBUILLET; Christiane REDON.

022/2020 – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de proposer à l'administration fiscale une liste de contribuables pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission est composée du maire et de six commissaires (6 titulaires et 6 suppléants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PROPOSE**, à l'administration fiscale les personnes suivantes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires	Adresse
Annick LABEYRIE	Quenec'h Yaouank 29690 PLOUYÉ
Jean-Jacques DUBOS	Park Ar Go 29690 PLOUYÉ
Arnaud COZIEN	La Croix Neuve 29690 PLOUYÉ
Christophe DANIEL	Kernizan 29690 PLOUYÉ
Jean-Pierre KERLOGOT	Croix Breton 29690 PLOUYÉ
Marcel LE GUERN	Trémellec 29690 PLOUYÉ
Andrée MARCÉROU	13, place de l'église 29690 PLOUYÉ
Éric BLANCHARD	Pen Menez 29690 PLOUYÉ
Jean-Michel SCOUARNEC	La Croix Neuve 29690 PLOUYÉ
Philippe LOZACH	Kernevez 29690 PLOUYÉ
Éric CUDONNEC	Bodars 29246 POULLAOUËN
Alain CAM	Coscoat 29246 POULLAOUËN

Suppléants	Adresse
Fabien DIRAISON	Quenec'h Cribet 29690 PLOUYÉ
Katalin BORONKAI	Kerbiquet 29690 PLOUYÉ
Myriam CALON	Kerivon 29690 PLOUYÉ
Adrien PLASSART	Ty Ar Ham 29690 PLOUYÉ
Nicolas LE MOIGNE	Le Bourgneuf 29690 PLOUYÉ
Christiane REDON	Le Bourgneuf 29690 PLOUYÉ
Patrick COROLLER	Goasnergas 29270 KERGLOFF
Isabelle KERVOÉLAN	9, cité du rubais 29690 PLOUYÉ
Virginie BOURNIGAL	Park Ar Go 29690 PLOUYÉ
Daniel BERNARD	Restambras 29270 KERGLOFF
Stéphanie CHARBUILLET	Kerbrad 29690 PLOUYÉ
Florent LE TEUFF	Kergadiou 29690 PLOUYÉ

023/2020 – Renouvellement de la convention d'initiation à la langue bretonne.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est proposé de renouveler la convention d'initiation à la langue bretonne qui permet aux élèves de l'école publique de Plouyé de bénéficier de cette initiation à raison de 1 heure par semaine. Cette activité est co-financée à 50% par le Département soit 900€ et par la Région à raison de 299.40€.

La Commune devrait participer à hauteur de 600.60€ par an. Cette convention est valable pour un an : de septembre 2020 à juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter ladite convention d'initiation à la langue bretonne.

024/2020 – Budget Service des Eaux : décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser sur le budget Service des Eaux une décision modificative afin d'alimenter le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) apparaissant actuellement en négatif de 581.32€.

Il est donc proposé à l'assemblée de :

- Section Fonctionnement dépenses :

Désignation	Dépenses Diminution de crédits	Dépenses Augmentation de crédits	Recettes Diminution de crédits	Recettes Diminution de crédits
D622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 600.00€			
D673 Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 600.00€		
TOTAL	- 600.00€	+ 600.00€		

025/2020 – Désignation du référent sécurité routière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Préfecture a mis en place en 2009 le réseau des élus référents sécurité routière (264 élus référents) afin d'améliorer l'efficacité et la cohérence de la politique de sécurité routière.

Il convient de désigner un nouvel élu référent suite au renouvellement du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉSIGNE comme référent sécurité routière M. Jean-Jacques DUBOS.

- Questions diverses :

Monsieur Nicolas LE MOIGNE souhaite s'attarder sur le contenu des commissions thématiques proposées par Monts d'Arrée Communauté. Il se dit favorable et disponible pour s'y inscrire notamment sur celles concernant le commerce et le très haut débit car celles-ci correspondent à son implication personnelle en tant qu'élus local et ainsi, il espère, explique-t-il, pouvoir son point de vue à l'échelle communautaire.

Monsieur Grégory LE GUILLOU prend ensuite la parole pour expliquer qu'il a été sollicité pour que Plouyé adhère au label « ville prudente » à raison de 70€ l'inscription. Il souhaite connaître la position de Jean-Jacques DUBOS à ce sujet en tant que référent sécurité routière de la commune. Jean-Jacques n'y voit pas d'objections mais souhaite avant tout se renseigner sur le contenu de ce label et ce qu'il peut apporter à notre commune.

Annick LABEYRIE prend à son tour la parole pour évoquer le devenir de l'ancienne école. Elle souhaite que le site soit sécurisé dans un premier temps en mettant des panneaux signalants au public le danger encouru en s'approchant de cet édifice communal aujourd'hui en ruine. L'ensemble des élus présents répondent favorablement à cette requête.

Elle explique aussi que les associations y stockent encore des journaux ou du matériel et qu'il faudra être en mesure de leur proposer autre chose.

Pour Jean-Jacques DUBOS, il faudrait dans un premier temps faire un état des lieux afin de voir ce qu'il est possible et nécessaire de faire. Monsieur LE MOIGNE rejoint Jean-Jacques et Annick sur la nécessité de sécuriser les lieux.

Le hangar situé « chez Le Jeune » est un peu trop distant et peu adapté pour les associations mais sinon il y avait de la place.

Suite à ces échanges les élus décident qu'ils devront se réunir après le 15 août pour faire un point en visitant tous les bâtiments communaux afin que tous les élus aient connaissance du patrimoine communal.

Séance levée à 19h45.

Le Maire,

Grégory LE GUILLOU.

